

Aliénation d'un lot du lotissement communal «Les Champs Montants» à la Holding SOBERFI - Modification de la délibération du 21 février 2002

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Par délibération du 21 février 2002, le Conseil Municipal se prononçait sur l'aliénation à la Holding SOBERFI d'un terrain communal situé dans le lotissement communal «Les Champs Montants».

Cette société souhaite réaliser cette opération par l'intermédiaire d'une société de crédit bail.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de modifier sa précédente délibération en précisant que ce terrain sera aliéné à la Holding SOBERFI (Besançon Poids Lourds) ou à son partenaire la société de crédit bail FRUCTICOMI, dans les mêmes conditions que celles décidées en février 2002, et à autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 23 janvier 2003.